

ANNONCES ADMINISTRATIVES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique relative au permis d'aménager de la zone d'activités Escudier 2 sur la commune de Donzenac

9190394

Le public est informé que, par arrêté du 11 juin 2021, le Maire de Donzenac a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au permis d'aménager de la zone d'activités Escudier 2 sur la commune de Donzenac, qui se déroulera du 05 juillet 2021 à 9h au 04 août 2021 à 17h30.

Le Président du Tribunal Administratif de Limoges a désigné Madame Mary-Lyze Baudou-Pias en qualité de commissaire-enquêteur.

Les pièces du dossier, dont la liste figure à l'arrêté susvisé, et un registre d'enquête à feuillet non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, en mairie, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, à l'exception des jours fériés. Le dossier d'enquête pourra également être consulté gratuitement sur un poste informatique dédié, en mairie, aux horaires susvisés.

L'évaluation environnementale du projet, qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat complète en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique. Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie dès la publication du présent avis. Il sera, en outre, disponible pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (<http://www.agglodrive.fr>) et sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (<http://www.agglodrive.fr>).

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance à l'adresse suivante : Mme Mary-Lyze Baudou-Pias, Commissaire-Enquêteur, Mairie, 19270 Donzenac. Elles pourront également être déposées par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete@publique-donzenac19.fr, en indiquant impérativement la mention « A l'attention du commissaire-enquêteur » en objet. Les observations, propositions et contre-propositions du public sont consultables et communicables aux fins de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Les permanences du Commissaire-Enquêteur au cours desquelles il recevra le public au Mairie sont les suivantes :

- Lundi 05 juillet 2021, de 9h à 12h ;
- Vendredi 09 juillet 2021, de 13h30 à 17h30 ;
- Samedi 24 juillet 2021, de 9h à 12h ;
- Mercredi 04 août 2021, de 13h30 à 17h30.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera déposée en mairie, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également publiés sur le site internet de la commune (<http://www.donzenac-correze.net>) et sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (<http://www.agglodrive.fr>).

Le projet de permis d'aménager Escudier 2 est porté par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive, détenant la compétence « Economie » au titre de laquelle sont aménagés et développés les zones d'activités. Son siège se situe 9 avenue, Léo Lagrange, 19100 Brive-la-Gaillarde. Tout renseignement peut être obtenu auprès de la Direction du Développement Economique, située 10 avenue du Maréchal Lescier, 19100 Brive-la-Gaillarde - Tél : 05 55 23 64 06 - Courriel : client@auben@agglodrive.fr

COMMUNE D'ESPAGNAC

Droit de préemption autour de la gare du Transcorrézien

9190349

En application du 2^{ème} alinéa de l'article L.211-1 du Code de l'Urbanisme, les communes dotées d'une carte communale approuvée peuvent, en vue de la réalisation d'un équipement ou d'une opération d'aménagement, instituer un droit de préemption dans un ou plusieurs périmètres délimités par la carte.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instituer un permis de droit de préemption en vue de l'aménagement d'une zone touristique autour de la gare du Transcorrézien, parcelles n° B-1470 et B-1473, « Nomme déléguation à Madame le Maire, conformément en tant que de besoin, le droit de préemption conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et précise que les articles L.2122-17 et L.2122-19 sont applicables en la matière, précise que le droit de préemption entera en vigueur le jour où le présent délibération sera exécutée, c'est-à-dire aura fait l'objet d'un affichage en mairie et d'une insertion dans deux journaux.

Un registre sur lequel seront transcrites toutes les acquisitions réalisées par voie de préemption ainsi que l'affectation définitive de ces biens sera ouvert en mairie et mis à disposition du public conformément à l'article L.213-13 du Code de l'Urbanisme.

COMMUNE DE BUGEAT

Avis d'Enquête Publique

Aliénation partielle de chemin au lieu-dit « VEZOU »

9190522

Une enquête publique, concernant l'aliénation partielle d'un chemin au lieu-dit « Vezou », sera ouverte du mardi 06 juillet au mardi 20 juillet 2021 inclus.

Durant l'enquête, le dossier sera consultable en mairie, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture habituels du secrétariat.

Le commissaire-enquêteur, Jean-Louis DUC, se tiendra à la disposition du public à la mairie, aux jours et heures suivants :

- mardi 06 juillet 2021 de 10h30 à 17h30
- mardi 20 juillet 2021 de 15h à 17h.

Vos annonces légales dans

La Vie
corrézienne

En vous connectant sur

www.laviecorrezienn.com

✓ réalisez vos devis

✓ obtenez le prix définitif de votre annonce

✓ réglez et obtenez votre attestation de parution

Covid-19 : un variant c'est quoi ?

Le SARS-CoV-2 est un virus de la famille des coronavirus. Ces derniers sont des virus à ARN qui ont la caractéristique de muter rapidement. En d'autres termes, leur génome change, évolue.

Comment procède-t-il ?

Durant l'infection, le virus infecte nos cellules où il se multiplie. On peut dire qu'il procède à des photocopies de son génome », explique Sandrine Sarrazin, du centre d'immunologie Inseem de Marseille. « Lors de ces photocopies, des erreurs surviennent. Ce sont ces erreurs qui forment les mutations et créent les variants. » Pour le virus, il s'agit d'évolutions pouvant lui apporter un avantage comme d'être plus contagieux ou de mieux résister aux traitements. « Contrairement à l'être humain ou à d'autres animaux dont l'évolution prend des millions d'années, les virus évoluent très rapidement, en quelques jours parfois ».

Vacciner pour empêcher les nouveaux variants

C'est pourquoi il est essentiel de surveiller de près les virus qui infectent la population, de façon à identifier très rapidement l'apparition d'un nouveau variant. L'autre clé dans la lutte contre la Covid-19 et ses variants consiste à « limiter, grâce à la vaccination, les possibilités de circulation du virus parmi les gens non vaccinés ». En effet, « les variants émergent à l'intérieur des corps non vaccinés ». A l'inverse, « quand on est totalement vacciné (2 semaines après la seconde injection, ndlr), soit on ne contracte pas le virus, soit avec une charge virale si faible qu'on a très peu de risques de le transmettre. Et dans tous les cas, le virus n'est pas en capacité de se multiplier suffisamment pour générer un nouveau variant », conclut-elle.

Randonnée : les 6 commandements du bon sac à dos



Élément essentiel à tout marcheur qui se respecte, le sac à dos peut, paradoxalement devenir le pire cauche-

Destination Santé

mar du randonneur. Quels sont les indispensables ? Comment éviter de trop le charger ? Petite check-list à réaliser avant de partir.

La charge vous répartirez

l'Organiser son sac à dos, c'est tout un art. Le principe de base est d'équilibrer la charge principalement sur le bassin et sur les épaules. Le poids doit donc être réparti de façon à ce que le centre de gravité du sac soit le plus près possible du corps. Les objets lourds sont calés dans le sac, côté dos, et ce qui est plus léger, côté extérieur.

Du soleil vous vous

méfiez ! A glisser absolument dans votre sac, des lunettes de soleil, un tube de crème solaire, une casquette ou un chapeau.

Du froid vous vous pro-

tégez ! L'été à mesure que vous prendrez de l'altitude, les températures diminueront, à raison de 0,6 à 1 degré tous les 100 mètres. Emportez un vêtement de protection contre la pluie, mais aussi un pull ou un coupe-vent.

Prévoyant vous serez !

Parfois rando rime avec bobo. N'oubliez pas votre trousse à pharmacie. Dans la trousse de secours, glissez des pansements, bandes, compresses, mais aussi un antiseptique et une crème analgésique. Sans oublier une couverture de survie et une lampe frontale.

La boussole vous suivrez

! Un randonneur qui se repose n'oublie ni sa carte ni sa boussole, lesquelles peuvent aussi être présentes sur votre smartphone... Prévoyez toute-fois de quoi le recharger.

Aux vivres vous pensez !

N'oubliez pas enfin de garder une place dans le sac pour la nourriture. De l'eau bien évidemment, mais aussi si des sucres rapides sous la forme de fruits secs ou de barres de céréales. Tout cela bien sûr, en fonction de la durée de votre randonnée.

Don du sang : il y a urgence

A l'orée de la saison estivale, la pénurie de dons de sang est malheureusement un marronnier. Mais aujourd'hui, ce manque se fait encore plus sentir. A ce jour, moins de 85 000 poches, sont disponibles sur le territoire. On estime que 10 000 dons quotidiens sont nécessaires pour répondre à la demande. Les groupes sanguins O et B sont particulièrement impactés par cette

pénurie. Vous souhaitez donner votre sang ? Prenez rendez-vous au plus près de chez vous ou de votre lieu de travail sur <https://mon-rdv-donnesang.sfs-sante.fr/>

Bien manger, bien vivre

Laabricot, pour un été gourmand



Cultivé dans le sud-est de la France, l'abricot apparaît aux beaux jours pour le plus grand plaisir des gourmands. D'un apport calorique moyen, il est un des fruits les plus riches en provitamine A. Jugez plutôt : un fruit apporte pratiquement 50% des besoins quotidiens. Mais ce n'est pas tout : il fourmille également de vitamines B et C et de nombreux minéraux : potassium, calcium, phosphore, magnésium...

Il aide également à garder un teint éclatant. Nourrissant et tonifiant, il aurait aussi des vertus antianémiques et renforcerait les défenses immunitaires.

Faites le bon choix

Contrairement à la banane, l'abricot ne mûrit plus une fois cueilli. Pour choisir des fruits à maturité, ne vous fiez surtout pas à sa couleur. Elle ne constitue en rien une garantie de saveur. En fait, le fruit doit être charnu, souple au toucher et parfumé.

Passons ensuite en cuisine. L'abricot peut être poêlé, poché ou encore compoté... L'interprofession des fruits et légumes frais (Interfel) distille quelques indications pour les préparer :

- 7 ou 8 minutes revenues dans du beurre à la poêle, pour des préparations salées ou sucrées ;
- environ ¼ d'heure à feu doux avec un fond d'eau pour réaliser une compote ;
- entre 15 et 20 minutes en papillote, pour préserver toute la saveur du fruit ;
- quelques instants à la vapeur pour les garder un peu fermes ;
- 15 minutes pochées dans un sirop léger parfumé aux épices (vanille, badiane, réglisse, etc.).

Établissement français du sang (EFS), le 31 mai 2021

destinationsonle